

arabes (...). Car rien ne doit faire obstacle au précepte du *pikouah nefesh*.

Rabbin Ovadia YOSSEF
Jerusalem Post, 6 octobre 1989.

SÉCURITÉ ET ÉTAT PALESTINIEN

Depuis la fondation de l'État d'Israël, on se pose toujours les mêmes questions : comment instaurer cette paix tant désirée, sur quelles bases et dans quelles frontières ? Jusqu'à la guerre des Six Jours, les réponses étaient évidentes : la paix surviendra quand les régimes arabes comprendront qu'il n'y a aucun espoir à tirer de la guerre et qu'il faut résoudre le conflit avec Israël par la voie politique. La paix doit garantir de bons rapports de voisinage entre Israël et les pays de la région, et s'appuyer à la fois sur des relations politiques, économiques et militaires. Les frontières de la paix peuvent être fixées sur la base des lignes du cessez-le-feu de 1949, c'est-à-dire des « frontières de 1967 ».

Aucun gouvernement, aucun état-major et aucun parti politique en Israël n'a pensé que l'État hébreu devait provoquer la guerre pour élargir ses frontières. Ou pour empêcher Hussein d'œuvrer pour l'établissement d'un État palestinien sur la rive occidentale. Si Tsahal impose une guerre à Israël, il doit la déplacer dans les territoires de l'ennemi afin de détruire son infrastructure militaire et de gouverner sur des territoires qui seront occupés jusqu'à l'établissement de la paix. Aucun état-major n'a prétendu alors qu'il était incapable de défendre l'État d'Israël dans ses frontières de 1967, et il peut sans aucun doute les défendre aussi en situation de paix.

Les positions politiques sur le tracé des frontières de la paix sont changées après la guerre des Six Jours, non parce que les fondements de la sécurité nationale se sont modifiés, mais à cause d'un appétit terri-

torial, dont les motivations sont politiques ou nationalistes et non défensives.

Après la guerre des Six Jours, nous avons commencé à réfléchir à deux questions :

a) Quelles doivent être les frontières de l'État d'Israël selon la résolution 242 de l'ONU, qui a été reconnue par Israël comme une base de négociation pour la paix en échange de territoires.

b) Comment résoudre le problème palestinien ? Les deux grands partis s'entendent sur un point : la solution est liée à la Jordanie, mais alors qu'un mouvement politique pense que la solution se trouve à l'est du Jourdain, l'autre est prêt à faire un compromis territorial en rajoutant des territoires à l'ouest du Jourdain.

À l'état-major de Tsahal, nous avons analysé toutes les déclinaisons possibles d'un processus de paix afin de transmettre au gouvernement nos conclusions sur les problèmes de sécurité pour chacune des solutions envisagées. C'était la mission du département que j'ai fondé en 1974, et que j'ai dirigé jusqu'en 1980.

Nos analyses ont également pris en compte les discussions que nous avons eues avec des personnalités importantes et représentatives de leurs gouvernements, ainsi qu'avec des Palestiniens représentatifs de la direction de l'OLP.

Il est grand temps de cesser de se cacher sous les ailes de l'autruche ; il faut marcher vers la paix et discuter avec toutes les parties concernées par le processus de paix, y compris l'OLP. (...)

Nous avons considéré quatre solutions possibles au problème palestinien. Deux allaient dans le sens de l'autonomie sous le contrôle d'un État déjà existant, Israël ou la Jordanie, et deux envisageaient l'établissement d'un État palestinien.

Les deux premières se sont révélées irréalisables. Israël n'a pas face à lui un partenaire avec lequel il peut établir une autonomie sous contrôle israélien ; en outre, il risque de mettre en danger l'essence de l'État juif démocratique ainsi que sa sécurité. La Jordanie n'a pas non plus

de partenaire palestinien pour un tel projet, ni le soutien des nations arabes, car cette solution ne résout pas le problème de l'entité palestinienne.

Nous avons également considéré l'établissement d'un État palestinien sous l'angle de notre propre sécurité... La réponse à la question « un État palestinien menace-t-il l'existence et la sécurité de l'État d'Israël » est non. Mais à condition qu'Israël ait des assurances quant à la nature de l'État palestinien, au processus de paix, aux frontières du compromis territorial et aux accords militaires sur le terrain (...).

En ce qui concerne l'État palestinien, nous pensons qu'il doit s'inscrire dans le cadre d'une confédération jordano-palestinienne, c'est-à-dire une structure politique, militaire et économique commune aux deux États : la Jordanie et la Palestine. Cette solution est le résultat de l'analyse des facteurs suivants :

- le facteur démographique : il risque de provoquer une instabilité si le peuple palestinien est divisé en deux parts presque égales entre deux États totalement indépendants, la Jordanie et la Palestine...
- le facteur de la sécurité : une structure politique, militaire et économique commune à la Jordanie et au peuple palestinien doit garantir la paix et l'application des accords de sécurité signés avec Israël...
- le facteur économique : un système économique commun à la Jordanie et à l'État palestinien doit être mis en place ; il devra également garantir des emplois aux réfugiés. (...)

Abraham TAMIR

Haaretz, 7 septembre 1989.

SHAMIR A FONDÉ L'ÉTAT PALESTINIEN AU CAIRE

Je ne peux donner aucune date précise car je ne suis pas prophète. Néanmoins, les choses commencent à devenir claires : le projet d'élections de Shamir commence

à prendre de l'ampleur et aboutira au bout du compte à l'État palestinien, même si c'est loin d'être l'intention du Premier ministre. Je pense également que cela ne mettra pas fin aux aspirations des Arabes d'Israël qui vivent des deux côtés de la ligne verte.

La voie qui mène à l'État palestinien sera jalonnée d'étapes au cours desquelles le Likoud et le Maarakh « se paieront la tête » de la population israélienne et mondiale, en laissant croire qu'ils resteront fidèles à leurs principes, tels qu'ils sont énoncés dans la plate-forme du gouvernement. (...)

Ils expliqueront aux Arabes et aux Américains qu'en fin de compte ils accepteront leurs conditions. Ils continueront à faire circuler dans la population israélienne des slogans encore plus extrémistes que jamais.

Cette rencontre au Caire sera la continuation de la guerre entre l'OLP et Israël... A la différence que cette fois, Israël laissera à l'OLP le devant de la scène sur les médias internationaux. Arafat ne fera pas partie de la délégation palestinienne, tout comme Shamir de la délégation israélienne, mais le leader palestinien résidera dans un hôtel du Caire — à proximité du lieu des négociations — d'où il dirigera la délégation palestinienne. Les images de la délégation palestinienne face à la délégation israélienne seront diffusées dans le monde entier, et presque tous les pays comprendront que la délégation palestinienne est là pour négocier un État palestinien alors qu'Israël livre un combat d'arrière-garde sur les conditions. (...)

Cette lutte aboutira sur le plan médiatique à l'échec total du plan Shamir, dont la prétention était autrefois de couper les liens entre les Arabes de Judée-Samarie et l'OLP de Tunis.

Une OLP unie se présentera devant une délégation israélienne confuse, soumise, qui n'aura ni plan ni objectif définis ; et face aux revendications palestiniennes, il y aura un non-plan israélien, fruit de l'ins-